

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-12-1183

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 15 décembre 2025, le conseil municipal de la Ville a adopté la résolution numéro 2025-12-1183 accordant une autorisation numéro 2025-8011 pour permettre la réalisation d'un projet d'ensemble composé d'un total de six (6) bâtiments pour la propriété située aux 345 à 395, rue de l'Hémérocalle, en vertu du Règlement numéro 0670 2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et abrogation des résolutions 2023-10-0924 et 2024-03-0257, initialement adopté sous les projets de résolution numéros PPR05-2025 et SPR05-2025.
2. Qu'aucune demande de participation à un référendum quant à l'adoption de la résolution n'a été reçue dans les délais impartis par la loi et qu'elle est donc approuvée par les personnes habiles à voter.
3. Que ladite résolution a fait l'objet d'un certificat de conformité au schéma d'aménagement, émis par la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, en date du 23 janvier 2026.
4. Que ladite résolution est consignée au procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025 et peut être consultée au bureau du greffier, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
5. Que ladite résolution entre en vigueur, selon la loi, le 23 janvier 2026.

Donné à Granby, ce 30 janvier 2026.

La greffière adjointe,

M^e Sabrina Béland

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 30 janvier 2026, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 30 janvier 2026.

La greffière adjointe,

M^e Sabrina Béland